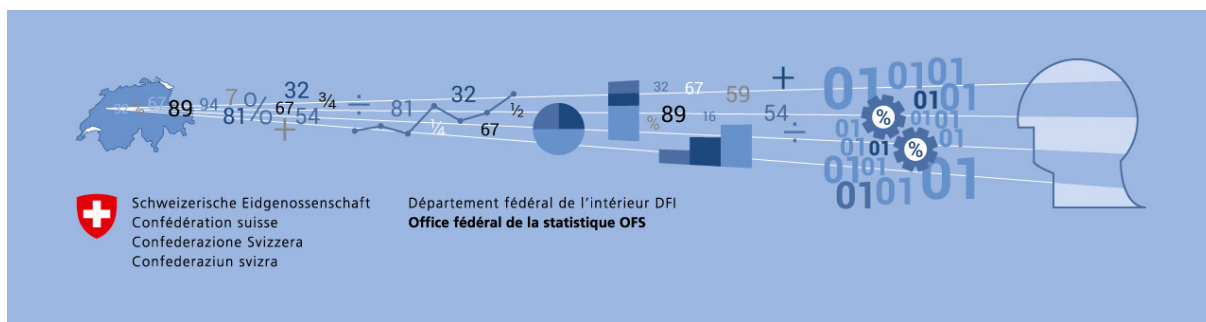




Communiqué de presse

Embargo: 29.06.2026, 8h30

15 Education et science

Enquête sur la formation professionnelle supérieure : le changement d'emploi après la formation

Quatre personnes diplômées sur cinq changent d'emploi après leur formation professionnelle supérieure

Parmi les personnes ayant obtenu un titre de la formation professionnelle supérieure en 2020, 58% ont changé d'entreprise ou ont débuté une activité indépendante et 20% ont changé de poste au sein de leur entreprise au cours des quatre années qui ont suivi leur examen. C'est ce qui ressort des nouveaux résultats de l'enquête sur la formation professionnelle supérieure réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Environ la moitié des titulaires d'un brevet fédéral (52%) ou d'un diplôme fédéral (47%) ont changé d'entreprise ou ont débuté une activité indépendante dans les quatre ans qui ont suivi leur examen. Un peu moins d'un quart (22%) ont changé de poste au sein de leur entreprise. Parmi les personnes diplômées d'une école supérieure, ces proportions s'élèvent respectivement à 70% pour un changement de poste à l'externe et à 17% pour un changement de poste à l'interne de l'entreprise.

L'obtention d'un poste hiérarchiquement supérieur est fréquente lors d'une mobilité interne

Une partie des changements d'emploi s'accompagne d'une promotion hiérarchique. Après avoir changé d'emploi au sein de l'entreprise, 34% des titulaires d'un diplôme d'une école supérieure (ES), 31% des titulaires d'un brevet fédéral (BF) et 34% des titulaires d'un diplôme fédéral (DF) occupent un poste hiérarchiquement plus élevé. En revanche, l'ascension hiérarchique est proportionnellement moins souvent observée parmi les titulaires ayant changé d'entreprise (ES : 16%, BF : 15% et DF : 20%).

Le changement d'emploi s'accompagne souvent d'une hausse du niveau de satisfaction

Le niveau de satisfaction à l'égard de divers aspects de leur vie professionnelle a augmenté chez les personnes diplômées de la formation professionnelle supérieure ayant changé d'emploi entre un et quatre ans après l'obtention de leur titre. Avant ce changement, leur niveau de satisfaction était en général inférieur à celui des personnes qui n'avaient pas changé d'emploi. Ainsi, c'est parmi les personnes diplômées ayant changé d'entreprise que la satisfaction concernant la charge de travail (+11 points de pourcentage), le salaire (+17 points de pourcentage) et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (+11 points de pourcentage) a le plus augmenté.

Définitions

L'enquête sur la formation professionnelle supérieure (eHBB) fournit des informations sur la situation des personnes candidates à un examen de formation professionnelle supérieure, en termes de formation et d'activité professionnelle, pour une année d'examen donnée. Cette enquête exhaustive est réalisée à l'aide d'un questionnaire en ligne. Elle informe sur la situation un an et quatre ans après l'examen final. Entreprise pour la première fois en 2017, l'enquête sur la formation professionnelle supérieure (eHBB) est réalisée tous les deux ans. L'enquête menée auprès des personnes candidates à un examen de la formation professionnelle supérieure constitue une source de données importante pour décrire leur intégration sur le marché du travail.

Formation professionnelle supérieure

La formation professionnelle supérieure comprend les examens fédéraux (examen professionnel et examen professionnel supérieur) et les formations dispensées par les écoles supérieures. Elle contribue au perfectionnement professionnel. Elle permet de se spécialiser ou d'obtenir de nouvelles qualifications.

Les cursus des écoles supérieures (ES) préparent à assumer des responsabilités de spécialiste ou de cadre intermédiaire. Les examens professionnels mènent à l'obtention d'un brevet fédéral (BF) et s'adressent aux personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances professionnelles de manière ciblée. Les examens professionnels supérieurs conduisent à l'obtention d'un diplôme fédéral (DF) et s'adressent aux personnes désirant occuper une fonction de cadre, diriger une entreprise ou travailler à leur compte.

Le changement d'emploi

L'indicateur relatif au changement d'emploi des personnes diplômées de la FPS mesure la mobilité professionnelle intervenue depuis l'obtention du titre en 2020. Une personne ayant commencé son activité professionnelle actuelle avant l'obtention de son titre en 2020 est considérée comme n'ayant « pas changé d'emploi » (depuis l'obtention du titre). Si après 2020, elle a effectué un changement au sein de l'entreprise dans laquelle elle travaille, elle est considérée comme ayant « changé d'emploi à l'interne ». Enfin, si la personne a commencé l'activité professionnelle dans une nouvelle entreprise ou comme indépendante à une date postérieure ou égale à 2020, elle est considérée comme ayant « changé d'emploi à l'externe ».

Le niveau de satisfaction

La satisfaction est mesurée à l'aide d'une échelle allant de 1 (pas du tout satisfait/e) à 5 (très satisfait/e). La satisfaction est représentée comme la proportion agrégée de personnes déclarant être satisfaites (notes 4 et 5) de certains aspects de leur situation professionnelle.

Fonction hiérarchiquement supérieure

Une personne exerce une fonction hiérarchiquement supérieure lorsqu'elle exerce une fonction dirigeante ou elle est employée dans la direction de l'entreprise quatre ans après l'obtention du titre, alors qu'elle ne l'exerçait pas un an après.

Renseignements

Miro Bosia, OFS, section Système de formation,
tél.: +41 58 463 29 43, e-mail: miro.bosia@bfs.admin.ch
Stefan Rüber, OFS, Section Système de formation,
tél.: +41 58 466 79 03, E-Mail: stefan.rueber@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

Les nouveaux résultats de l'enquête sur les personnes diplômées de la formation professionnelle supérieure ayant obtenu leur titre en 2020 sont disponibles sur le portail Statistique suisse:
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/integration-marche-travail/formation-professionnelle-superieure.html>

Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2026-0642

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont reçu ce communiqué trois jours avant sa publication pour l'accomplissement de leurs tâches.